

# DÉCLARATION DE BALI DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU G20

**Bali, Indonésie, 15 et 16 novembre 2022**

1. Il y a quatorze ans, les chefs d'État et de gouvernement du G20, confrontés à la plus grave crise financière de notre époque, se réunissaient pour la première fois. Nous avons alors pris conscience que nous avons des responsabilités collectives, en tant que grandes économies mondiales, et que notre coopération était nécessaire pour permettre la reprise économique mondiale, aborder les défis mondiaux et poser les fondements d'une croissance forte, durable, équilibrée et solidaire. Nous avons fait du G20 la première enceinte de coopération économique internationale, et nous réaffirmons aujourd'hui notre détermination à coopérer, alors que nous sommes à nouveau confrontés à des difficultés économiques graves au niveau mondial.

2. Nous nous sommes réunis à Bali les 15 et 16 novembre 2022, dans une période en proie à des crises multiformes sans équivalent. Nous avons subi les ravages provoqués par la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres difficultés comme les changements climatiques, qui ont causé un repli économique, accru la pauvreté, ralenti la reprise mondiale et entravé la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

3. Cette année, nous avons également été témoins de la guerre en Ukraine, qui a elle aussi des répercussions négatives sur l'économie mondiale. Nous avons abordé cette question. Nous avons réaffirmé nos positions nationales, telle qu'elles ont déjà été exprimées dans d'autres enceintes, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies qui, dans sa résolution N°. ES-11/1 adoptée le 2 mars 2022 à la majorité (141 votes pour, 5 votes contre, 35 absentions, 12 absents) déplore dans les termes les plus vifs l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et exige le retrait complet et sans condition de la Russie du territoire ukrainien. La plupart des membres ont condamné fermement la guerre en Ukraine et souligné qu'elle provoquait d'immenses souffrances humaines et aggravait les vulnérabilités existantes de l'économie mondiale, en entravant la croissance, accroissant l'inflation, perturbant les chaînes d'approvisionnement, accentuant l'insécurité énergétique et alimentaire et renforçant les risques pour la stabilité financière. D'autres avis et des évaluations différentes de la situation et des sanctions ont été exprimés. Conscients du fait que le G20 n'est pas l'enceinte permettant de régler les questions de sécurité, nous reconnaissons que celles-ci peuvent avoir des conséquences importantes pour l'économie mondiale.

4. Il est indispensable de faire respecter le droit international et le système multilatéral qui garantissent la paix et la stabilité, notamment en défendant l'ensemble des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en respectant le droit international humanitaire, y compris s'agissant de la protection des civils et des infrastructures dans les conflits armés. L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables. Le règlement pacifique des conflits, les efforts déployés pour résoudre les crises ainsi que la diplomatie et le dialogue, sont essentiels. Notre époque ne doit pas être une période de guerre.

5. En ce moment critique pour l'économie mondiale, il est indispensable que le G20 prenne des mesures concrètes, précises, rapides et nécessaires, en utilisant tous les instruments à sa disposition, pour aborder les enjeux communs, notamment dans le cadre de coopérations macroéconomiques et de collaborations concrètes au niveau international. Ce faisant, nous restons déterminés à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), à faire face à ces enjeux internationaux et à atteindre les ODD. En lien avec le thème de la présidence indonésienne, « Se relever ensemble, plus forts », nous prendrons des mesures concertées à l'appui d'une stratégie pour une reprise mondiale forte, solidaire et résiliente et pour un développement durable, qui permette la création d'emplois et la croissance. Dans cet esprit :

- Nous resterons réactifs et flexibles dans nos réponses et notre coopération au niveau macroéconomique. Nous réaliserons des investissements publics et des réformes structurelles, encouragerons les investissements privés et renforcerons le commerce multilatéral et la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales, dans le but de favoriser une croissance à long terme et des transitions

durables, solidaires, vertes et justes. Nous veillerons à la viabilité budgétaire à long terme, grâce à l'action déterminée de nos banques centrales en faveur de la stabilité des prix.

- Nous préserverons la stabilité macroéconomique et financière et resterons déterminés à utiliser tous les instruments à notre disposition pour atténuer les risques baissiers, en tenant compte des mesures prises depuis la crise financière internationale pour renforcer la résilience financière et promouvoir la finance et les flux de capitaux durables.

- Nous prendrons des mesures pour favoriser la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que la stabilité des marchés, en apportant un soutien temporaire et ciblé pour amortir les effets de la hausse des prix, en renforçant le dialogue entre producteurs et consommateurs et en accroissant les échanges et les investissements pour satisfaire les besoins en matière de sécurité alimentaire et énergétique à long terme et garantir des systèmes résilients et durables dans les domaines de l'alimentation, des engrais et de l'énergie.

- Pour favoriser la réalisation des ODD, nous débloquerons des investissements supplémentaires pour les pays à revenu faible et intermédiaire et les autres pays en développement, grâce à une gamme plus variée de sources et d'instruments de financement innovant, notamment pour stimuler les investissements privés. Nous demandons aux banques multilatérales de développement (BMD) de proposer des mesures pour mobiliser et fournir des financements supplémentaires dans le cadre de leurs mandats afin de soutenir la réalisation des ODD, y compris grâce à des investissements dans les infrastructures et le développement durables, ainsi que d'apporter des réponses aux défis mondiaux.

- Nous renouvellerons notre engagement de progresser plus rapidement dans la réalisation des ODD, en atteignant la prospérité pour tous grâce au développement durable.

6. Nous sommes profondément préoccupés par les défis liés à la sécurité alimentaire mondiale, qui sont exacerbées par les tensions et conflits actuels. Par conséquent, nous nous engageons à prendre de toute urgence des mesures pour sauver des vies, prévenir la faim et la malnutrition, notamment pour réduire la vulnérabilité des pays en développement, et nous appelons de nos vœux une transformation accélérée vers une agriculture, des systèmes alimentaires et des chaînes d'approvisionnement durables et résilients. Nous nous engageons à protéger les plus vulnérables de la faim en utilisant tous les outils disponibles pour faire face à la crise alimentaire mondiale. Nous prendrons de nouvelles mesures pour faire face aux difficultés en matière de sécurité alimentaire, notamment la flambée des prix et la pénurie de produits alimentaires de base et d'engrais au niveau mondial. Rappelant les efforts du G20 tels que le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, nous nous félicitons des initiatives internationales, régionales et nationales visant à garantir la sécurité alimentaire et nous prenons notamment note des progrès réalisés par le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière du Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que des réponses en matière de sécurité alimentaire du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Dans le prolongement de la déclaration de Matera du G20, nous soulignons qu'il importe de travailler ensemble pour produire et distribuer de manière durable des denrées alimentaires, garantir que les systèmes alimentaires contribuent mieux à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, ainsi que d'enrayer la perte de la biodiversité et d'en inverser la tendance, de diversifier les ressources alimentaires, de promouvoir une alimentation nutritive pour tous, de renforcer les chaînes de valeur alimentaires mondiales, régionales et locales et d'intensifier les efforts pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. Nous mettrons également en œuvre l'approche « Une seule santé », nous renforcerons la recherche en science et technologie alimentaires et nous améliorerons les capacités des parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment celles des femmes, des jeunes, des petits exploitants et des agriculteurs des régions défavorisées ainsi que des pêcheurs.

7. Nous soutenons les efforts internationaux pour garantir le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans des circonstances difficiles. Nous sommes déterminés à lutter contre l'insécurité alimentaire en garantissant l'accès à des denrées et produits alimentaires abordables et durables pour ceux qui en ont besoin, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Nous réaffirmons notre soutien à un commerce agricole ouvert, transparent, inclusif, prévisible, non discriminatoire et fondé sur des règles de droit, en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous soulignons qu'il importe de renforcer la prévisibilité des marchés, de réduire autant que faire se peut les distorsions, d'accroître la confiance des milieux

d'affaires et d'assurer la fluidité du commerce des produits agricoles et alimentaires. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'actualiser les règles internationales relatives au commerce de produits agricoles et alimentaires et qu'il importe de ne pas imposer d'interdiction ou de restriction à l'exportation de produits alimentaires et d'engrais en contravention avec les dispositions pertinentes de l'OMC. Nous sommes attachés à un approvisionnement continu, reposant en partie sur la production locale de denrées alimentaires ainsi que sur une production de denrées alimentaires et d'engrais diversifiée, pour soutenir les plus vulnérables face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement du commerce en produits alimentaires. Nous éviterons de nuire délibérément à la sécurité alimentaire. Nous nous engageons à faciliter l'approvisionnement humanitaire pour garantir l'accès aux denrées alimentaires dans les situations d'urgence et nous appelons les membres des Nations Unies ainsi que toutes les parties prenantes concernées disposant de ressources à fournir, s'il y a lieu, des dons en nature et des moyens pour venir en aide aux pays les plus touchés par la crise alimentaire, en se fondant sur les besoins tels qu'évalués par les gouvernements des pays concernés. Nous continuons à soutenir l'exclusion des activités humanitaires du champ d'application des sanctions et demandons à tous les pays d'appuyer cet objectif, notamment dans le cadre des efforts en cours aux Nations Unies. Nous continuerons à suivre de près la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau mondial.

8. Nous saluons les deux accords signés à Istanbul le 22 juillet 2022 grâce à la facilitation de la Turquie et des Nations Unies, à savoir l'Initiative sur le transport sûr de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens (dite « Initiative sur les céréales en mer Noire ») et la Déclaration d'intention entre la Fédération de Russie et le Secrétariat des Nations Unies relative à la promotion des produits alimentaires et des engrais russes sur les marchés mondiaux, portant sur l'acheminement sans entrave des céréales, denrées alimentaires, engrais/intrants depuis l'Ukraine et la Fédération de Russie, afin de réduire les tensions et de prévenir l'insécurité alimentaire et la faim au niveau mondial dans les pays en développement. Nous soulignons combien il est important que toutes les parties prenantes concernées mettent pleinement et rapidement en œuvre ces accords de façon suivie et nous relayons les appels du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de la poursuite de ces efforts par les parties. Dans ce contexte, nous soulignons les autres efforts mis en œuvre pour garantir les flux de produits agro-alimentaires tels que les corridors de solidarité de l'UE et les dons russes d'engrais facilités par le Programme alimentaire mondial (PAM). En outre, nous prenons note de plusieurs initiatives pour combattre l'insécurité alimentaire telles que l'Initiative du groupe de coordination arabe.

9. Nous sommes déterminés à soutenir l'adoption de pratiques et de technologies innovantes, notamment numériques, dans le domaine des systèmes agroalimentaires pour en accroître la productivité et la durabilité en harmonie avec la nature et favoriser les moyens de subsistance et l'augmentation des revenus des agriculteurs et des pêcheurs, en particulier des petits exploitants, en améliorant l'efficacité et l'égalité d'accès aux chaînes d'approvisionnement alimentaire. Nous encouragerons les investissements responsables dans la recherche agricole et dans les approches fondées sur des preuves scientifiques. Nous continuerons de renforcer le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) en tant qu'outil d'alerte précoce afin d'améliorer la transparence des marchés des denrées alimentaires et des engrais/des intrants, de réduire les incertitudes sur les marchés et de soutenir des réponses coordonnées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition par le partage de données et d'informations fiables en temps utile.

10. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Groupe de la Banque mondiale de nous communiquer les résultats de leurs états des lieux relatifs à l'insécurité alimentaire qui seront enrichis de contributions d'experts techniques et d'autres organisations internationales compétentes et fourniront une analyse systémique des réponses à apporter dans le domaine de la sécurité alimentaire. Ils permettront de déterminer les éventuelles lacunes majeures dans les réponses mondiales, d'analyser les variables et les financements en matière d'alimentation et de nutrition, d'étudier l'offre et la demande d'engrais, de tirer parti du système AMIS du G20 et d'identifier les problématiques à moyen terme nécessitant de nouvelles analyses techniques et systémiques. La FAO et le Groupe de la Banque mondiale nous feront rapport d'ici aux Réunions de printemps de 2023.

11. Nous nous sommes réunis en cette période de crises climatique et énergétique, qui sont aggravées par des défis géopolitiques. Nous faisons face à une volatilité des prix et des marchés de l'énergie et à des pénuries/des perturbations en matière d'approvisionnement énergétique. Nous soulignons qu'il est urgent de transformer et de diversifier rapidement les systèmes énergétiques et d'accroître la sécurité et la résilience énergétiques et la stabilité des marchés, en accélérant et en garantissant des transitions énergétiques et des flux d'investissements propres, durables, justes, solidaires et à un prix abordable. Nous soulignons combien il est important de garantir que la demande énergétique mondiale soit satisfaite

par des approvisionnements énergétiques à un prix abordable. Nous réaffirmons notre volonté de parvenir à zéro émission nette mondiale de gaz à effet de serre (GES)/à la neutralité carbone d'ici au milieu du siècle environ, en prenant en compte le dernier état de la science et les différentes situations nationales. Nous appelons de nos vœux la poursuite du soutien aux pays en développement, notamment aux pays les plus vulnérables, pour permettre l'accès à une énergie fiable, durable et moderne à un prix abordable, le renforcement des capacités, le recours aux technologies les plus récentes à un prix abordable dans le domaine public, une coopération mutuellement bénéfique en matière technologique et le financement de mesures d'atténuation dans le secteur de l'énergie.

12. Nous rappelons notre volonté de réaliser l'ODD n° 7 et notre détermination à éliminer les inégalités d'accès à l'énergie et à éradiquer la pauvreté énergétique. Conscients de notre rôle moteur et nous inspirant du Pacte de Bali et de la Feuille de route de Bali sur les transitions énergétiques, nous sommes déterminés à trouver des solutions pour garantir la stabilité, la transparence et l'accessibilité économique des marchés de l'énergie. Nous accélérerons les transitions et atteindrons nos objectifs climatiques en renforçant les chaînes d'approvisionnement et la sécurité énergétiques, et en diversifiant nos bouquets énergétiques et nos sources d'énergie. Nous intensifierons rapidement la mise en place de production d'électricité à émissions faibles ou nulles, notamment des sources d'énergie renouvelables, de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi de technologies de réduction et d'absorption des GES, en tenant compte des situations nationales. Nous reconnaissons qu'il est important d'accélérer la mise au point, le déploiement et la diffusion de technologies ainsi que l'adoption de stratégies permettant une transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions, en intensifiant rapidement le déploiement de la production électrique propre, notamment les énergies renouvelables, ainsi que de mesures d'efficacité énergétique, en particulier en accélérant les actions visant à éliminer progressivement les centrales électriques au charbon sans dispositif d'atténuation, en fonction des situations nationales et en reconnaissant la nécessité de soutenir des transitions justes. Nous intensifierons nos efforts pour mettre en œuvre l'engagement pris en 2009 à Pittsburgh visant à abandonner progressivement et à rationaliser, à moyen terme, les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, et nous nous engageons à atteindre cet objectif tout en apportant un soutien ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Nous renforcerons la coopération internationale ainsi que les dialogues pertinents entre les producteurs et les consommateurs pour garantir la sécurité énergétique à un prix abordable, en limitant la volatilité des prix de l'énergie et en développant les technologies propres, sûres et durables au bénéfice du plus grand nombre, notamment en renforçant les connexions énergétiques inter-régionales. Nous sommes déterminés à promouvoir les investissements dans les infrastructures et les industries durables, les technologies innovantes ainsi qu'une large gamme de mécanismes budgétaires, réglementaires et de marché pour contribuer à des transitions énergétiques propres, y compris, en tant que de besoin, le recours à des mécanismes et à des incitations de tarification du carbone ou à d'autres mécanismes et incitations liées au carbone, tout en apportant un soutien ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables.

13. Conscients de notre rôle moteur, nous réaffirmons notre détermination inébranlable, pour atteindre l'objectif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à lutter contre les changements climatiques en renforçant la mise en œuvre complète et efficace de l'Accord de Paris et de son objectif de température, en prenant en considération l'équité et le principe des responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, compte tenu de situations nationales différentes. Nous jouerons pleinement notre rôle dans la mise en œuvre du Pacte de Glasgow pour le climat et des conclusions pertinentes des précédentes sessions des Conférences des Parties à la CCNUCC (COP) et des Conférences des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, en particulier celles de la COP26, notamment l'appel en faveur de la révision et du renforcement des objectifs 2030 dans nos contributions déterminées au niveau national (CDN), en tant que de besoin, pour nous conformer à l'Accord de Paris. À cet égard, nous accueillons favorablement le renforcement des mesures issues des CDN nouvelles ou actualisées et nous invitons les Parties à relever leur niveau d'ambition en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre ainsi qu'à avancer sur la question des pertes et préjudices lors de la COP27, qui se tient actuellement en Afrique. Prenant acte des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon lesquelles les effets des changements climatiques seront bien moindres en cas d'élévation de la température de 1,5 °C plutôt que de 2 °C, nous sommes résolus à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C. Cela nécessitera des mesures et un engagement significatifs et efficaces de la part de tous les pays, tenant compte des différentes approches, en élaborant des trajectoires nationales claires qui concilient ambitions à long terme et objectifs à court et à moyen terme, avec une coopération et un soutien internationaux, notamment en matière de financements et de technologie, et une consommation

et une production durables et responsables qui constituent des facteurs déterminants dans le contexte du développement durable.

14. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour en vue de la réalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Pour réaliser la Vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature », nous demandons instamment à l'ensemble des Parties et des pays de finaliser le cadre mondial de la biodiversité et de l'adopter lors de la seconde partie de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), car il constitue un cadre solide en faveur de l'action et de la responsabilisation pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030, et de mettre à jour en ce sens, en tant que de besoin, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Nous insistons sur la nécessité d'atteindre et de combiner les objectifs des trois Conventions de Rio. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'assigner des objectifs et des cibles clairs et mesurables s'agissant de la biodiversité, des moyens de mise en œuvre et du suivi des engagements. Nous nous engageons à renforcer nos mesures visant à faire cesser la perte de biodiversité et à en inverser la tendance d'ici à 2030 et nous appelons les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à adopter lors de la COP15 à Montréal un cadre mondial sur la biodiversité post-2020 ambitieux, équilibré, concret, efficace, robuste et vecteur de transformation. Nous demandons avec insistance une mobilisation accrue des ressources de toutes les sources, notamment celles provenant de pays et d'organisations, afin de fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité une fois que celui-ci aura été négocié, en particulier pour soutenir les pays en développement Parties à la CBD et renforcer leurs capacités, et pour que les flux financiers privés et publics respectent les objectifs en matière de biodiversité. Nous intensifierons les efforts déployés pour lutter contre la perte de biodiversité, la déforestation, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et pour restaurer les sols dégradés afin d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030, et pour soutenir l'ambition du G20 de réduire volontairement la dégradation des terres de 50 % d'ici 2040. Nous reconnaissons les efforts consentis par un certain nombre de pays pour faire en sorte qu'au moins 30 % des terres ainsi que 30 % des mers et des océans dans le monde soient conservés ou protégés à l'horizon 2030 et nous contribuerons aux progrès visant à réaliser cet objectif compte tenu des différentes situations nationales. Nous nous engageons à réduire les effets néfastes sur l'environnement en modifiant les modes de consommation et de production non durables, ainsi qu'à valoriser une gestion des déchets respectueuse de l'environnement, en empêchant notamment le trafic transfrontalier illégal de déchets.

15. Nous intensifierons les efforts déployés pour enrayer et infléchir la perte de biodiversité, notamment par des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques, pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, pour améliorer la préservation et la protection de l'environnement, son exploitation durable et sa restauration, y compris à la suite de catastrophes naturelles, pour réduire la dégradation des écosystèmes, pour valoriser les services écosystémiques et pour régler les problèmes touchant l'environnement marin et littoral. Nous continuerons à promouvoir les modes de vie et le développement durables, l'utilisation efficace des ressources et l'économie circulaire pour augmenter la durabilité, et à œuvrer ensemble au partage des connaissances scientifiques, à la sensibilisation et au renforcement des capacités, en particulier pour faire progresser l'action climatique en faveur des océans. Nous sommes déterminés à mettre un terme à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nous accueillons favorablement l'Accord multilatéral sur les subventions à la pêche de l'OMC et encourageons sa prompte entrée en vigueur. Conformément à la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, nous sommes attachés à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant relatif à la pollution par les plastiques, notamment dans l'environnement marin, avec l'objectif de terminer ce travail d'ici la fin de l'année 2024. Nous soulignons les progrès accomplis en la matière et appelons les délégations participantes à élaborer dans les plus brefs délais un accord ambitieux et équilibré introduisant, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, conformément aux recommandations de la résolution 69/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous reconnaissons aussi que les écosystèmes, notamment les forêts, les plantes marines, les récifs coralliens et les zones humides dans toute leur diversité, en particulier les tourbières et les mangroves, contribuent aux efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter.

16. Nous reconnaissons le besoin urgent de renforcer les mesures prises et de mobiliser toutes les sources de financement disponibles de façon prévisible, adéquate et en temps voulu pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement, notamment en augmentant considérablement le soutien aux pays en développement. Nous réitérons notre demande

pressante adressée aux pays développés d'honorer leurs engagements pour atteindre l'objectif fixé de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars des États-Unis par an, de manière urgente d'ici 2020 et jusqu'en 2025, pour financer d'importantes mesures d'atténuation et garantir la transparence de leur mise en œuvre. Nous soutenons également la poursuite des délibérations sur un nouvel objectif collectif quantifié ambitieux de financement de l'action climatique d'un montant plancher de 100 milliards de dollars par an pour soutenir les pays en développement, afin d'atteindre les objectifs de la CCNUCC et d'appliquer l'Accord de Paris. Nous soulignons l'importance que revêt la transparence pour le respect des engagements pris. Nous rappelons également la demande insistante adressée aux pays développés par le Pacte de Glasgow pour le climat d'au moins doubler, par rapport aux niveaux de 2019, leur contribution collective au financement de l'action climatique en matière d'adaptation à destination des pays en développement d'ici 2025, afin de parvenir à un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation dans la fourniture de ressources financières accrues, conformément à l'article 9 de l'Accord de Paris.

17. Dans le cadre du renforcement des efforts internationaux pour atteindre les objectifs de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et mettre en œuvre les engagements pris à la COP26, nous réaffirmons que notre combinaison de mesures visant la neutralité carbone et zéro émission nette devrait comprendre toute une gamme de mécanismes budgétaires, réglementaires et de marché, notamment, le recours, en tant que de besoin, à des mécanismes et à des incitations en matière de tarification du carbone ou à d'autres mécanismes et incitations liées au carbone, et l'élimination et la rationalisation à moyen terme des subventions inefficaces aux carburants fossiles qui encouragent la consommation et le gaspillage et nous nous engageons à parvenir à cet objectif, tout en apportant un soutien ciblé aux plus pauvres et aux plus vulnérables, compte tenu des situations nationales. Nous sommes conscients des risques macroéconomiques découlant des changements climatiques et poursuivons nos discussions sur les coûts et bénéfices des différents types de transitions.

18. Nous sommes déterminés à agir en faveur de transitions ordonnées, justes et à un coût abordable pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le respect de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et de la Convention sur la diversité biologique. Nous saluons les progrès accomplis par le G20, les organisations internationales, d'autres initiatives et réseaux internationaux ainsi que le secteur privé dans l'action relative aux priorités de la Feuille de route du G20 en matière de financements durables, qui a été établie sur une base volontaire et flexible, et nous appelons à déployer d'autres efforts pour progresser dans la mise en œuvre de cette Feuille de route afin d'accroître les financements durables. Nous nous félicitons de la mise en place du site internet du Groupe de travail en matière de financements durables et de son répertoire de documents y relatifs qui permettent, en tenant compte des situations de chaque pays, d'illustrer le travail en cours et à venir sur cette Feuille de route et d'encourager les membres à effectuer des contributions volontaires. Nous approuvons les conclusions du rapport du G20 de 2022 sur les financements durables qui formule des recommandations à la fois pratiques et volontaires à destination des juridictions et des acteurs concernés afin d'élaborer des cadres de financement de transition, d'accroître la crédibilité des engagements pris par les institutions financières pour atteindre zéro émission nette et d'améliorer l'efficacité des instruments de financement du développement durable, notamment en les rendant plus accessibles et abordables. Nous nous félicitons également de la discussion fructueuse pendant le Forum de la présidence sur les leviers d'action permettant de stimuler les financements et les investissements pour soutenir la transition.

19. Nous demeurons déterminés à promouvoir une relance saine et durable qui a pour objectif d'atteindre et de maintenir une couverture sanitaire universelle conformément aux ODD. Alors même que la pandémie de COVID-19 n'est pas encore terminée, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment déclaré la variole du singe comme une nouvelle urgence de santé publique de portée internationale, confirmant que les menaces pour la santé mondiale sont permanentes et que le G20 ainsi que, plus largement, la communauté internationale doivent travailler ensemble pour améliorer nos capacités collectives de prévention, de préparation et de riposte. Nous réaffirmons qu'il est important de renforcer les systèmes nationaux de santé en plaçant les populations au cœur de la préparation et en leur donnant les outils pour réagir efficacement. Nous soulignons la nécessité d'un accès équitable aux mesures médicales de réaction aux pandémies, nous saluons les efforts déployés grâce au dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et nous prenons acte des résultats des évaluations externes de ce dispositif qui peuvent fournir des enseignements utiles pour de futures discussions. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer la gouvernance sanitaire mondiale, l'OMS jouant un rôle de moteur et de coordinateur avec l'appui d'autres organisations internationales. Nous soutenons le travail de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier un instrument juridiquement contraignant devant inclure des éléments à la fois juridiquement contraignants et non contraignants pour

renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, ainsi que le travail du Groupe de travail sur le Règlement sanitaire international (RSI) de 2005 qui doit examiner des amendements à ce Règlement, tout en étant conscients du fait que la décision finale reviendra à l'Assemblée mondiale de la Santé.

20. Le groupe indépendant de haut niveau du G20 ainsi que l'OMS et la Banque mondiale ont évalué à 10 milliards de dollars des États-Unis le manque de financements annuel en matière de préparation et de riposte aux pandémies. Nous saluons la fourniture de ressources financières additionnelles pour aider à combler les manques de financement importants dans la mise en œuvre du RSI de 2005 et accroître les capacités en matière de préparation et de riposte aux pandémies, lancé par les présidence saoudienne et italienne du G20 et poursuivi par la présidence indonésienne du G20. À cet égard, nous saluons la création d'un nouveau Fonds d'intermédiation financière (FIF) pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, hébergé par la Banque mondiale. Il a pour objectif de combler les lacunes importantes en matière de financement pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies et de renforcer les capacités aux niveaux national, régional et international, de mobiliser des ressources additionnelles, d'attirer des investissements complémentaires et de favoriser une approche concertée et cohérente pour renforcer les capacités en matière de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies. Nous accueillons favorablement le système d'adhésion ouvert du FIF, ainsi que la représentation des pays à revenu faible et intermédiaire, des organisations de la société civile et des donateurs en son sein, et nous reconnaissons le rôle d'expertise technique et de coordination centrale que joue l'OMS dans cette entreprise, qui reflète son rôle moteur dans l'architecture mondiale de santé. Nous apprécions le travail de son Secrétariat qui est hébergé par la Banque mondiale, sous la direction technique de l'OMS, qui préside le Groupe consultatif technique. Nous attendons avec intérêt le lancement dès que possible du premier appel à projets du FIF. Nous sommes déterminés à accroître les capacités des pays en développement en matière de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies grâce au FIF, et nous attendons avec intérêt son premier examen général à la fin de sa première année d'existence pour tirer des enseignements, apporter toute modification nécessaire à son bon fonctionnement conformément à ses documents constitutifs et garantir son efficacité pour remédier aux lacunes importantes en matière de financement pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, en veillant à ce qu'il continue d'accorder un rôle central à l'OMS pour coordonner les efforts, conserve un lien fort avec le G20 et prenne en compte dans ses décisions les vues des pays à revenu faible et intermédiaire ainsi que celles des partenaires non membres du G20. Nous saluons les annonces de contributions des donateurs actuels, qui s'élèvent à plus de 1,4 milliard de dollars des États-Unis, et nous encourageons les promesses de contributions volontaires supplémentaires. Nous appelons de nouveaux donateurs à rejoindre le FIF, comme ils le peuvent.

21. Il est essentiel que nos ministres des Finances et de la Santé continuent de collaborer en matière de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies. Nous prolongeons le mandat du Groupe de travail et demandons à son Secrétariat de travailler avec ses coprésidents, la future présidence indienne du G20, la troïka et les membres du G20 pour convenir de son programme de travail pour 2023, en adoptant une approche de programmation pluriannuelle. Nous remercions l'OMS de continuer à héberger son Secrétariat, avec l'appui de la Banque mondiale. Le Groupe de travail continuera en 2023 d'être coprésidé par l'Indonésie et l'Italie, représentant respectivement les vues des économies émergentes et avancées, de bénéficier du savoir-faire de l'OMS, des institutions financières internationales et d'autres organisations pertinentes, et aura l'appui de la présidence indienne du G20. Afin de faire entendre davantage la voix des pays à revenu faible, nous invitons les organisations régionales clé à participer aux réunions du Groupe de travail, en tant que de besoin. Nous continuerons à travailler étroitement avec l'OMS pour veiller à ce que le Groupe de travail contribue à l'architecture mondiale pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies en évitant les doubles emplois et la fragmentation du système mondial de gouvernance de la santé. Conformément à son mandat énoncé dans la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 de Rome, le Groupe de travail continuera à mettre en place des dispositifs de coordination entre les ministres des Finances et de la Santé, et partagera des bonnes pratiques et expériences résultant de travaux de concertation antérieurs entre ces deux secteurs, afin d'élaborer, en tant que de besoin, des réponses conjointes face aux pandémies. Le Groupe de travail mènera des travaux visant à mieux comprendre les risques et vulnérabilités économiques causés par les pandémies et à savoir les atténuer, en mettant l'accent sur la coordination des efforts financiers et de santé face aux nouvelles pandémies, en prenant en compte les situations particulières des pays et en reconnaissant l'importance de continuer d'œuvrer à la mobilisation des ressources. Nous demandons au Groupe de travail de rendre compte de ses progrès aux ministres des Finances et de la Santé en 2023.

22. Nous reconnaissons que l'immunité collective face à la COVID-19 est un bien public mondial et nous poursuivons nos efforts visant à garantir un accès rapide, équitable et universel à des vaccins, des traitements et des produits de diagnostic sûrs, de bonne qualité et efficaces. Prenant acte de l'adoption, lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC, de la déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures et de la décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC, nous notons que, dans les six mois suivant la date de cette décision ministérielle, les membres de l'OMC se prononceront sur l'élargissement de son champ d'application pour inclure la production et la fourniture de produits de diagnostic et de traitements de la COVID-19. Nous demeurons attachés à mettre en œuvre durablement et de manière multisectorielle l'approche « Une seule santé » et à améliorer la surveillance mondiale, notamment relative aux données génomiques, pour détecter les pathogènes et les sources de résistance aux antimicrobiens susceptibles de compromettre la santé humaine. Afin de permettre une surveillance mondiale des pathogènes conformément à notre engagement d'appliquer le Règlement sanitaire international de 2005, nous encourageons l'échange régulier de données relatives aux pathogènes via des plateformes partagées et fiables en collaboration avec l'OMS. Nous encourageons également un partage sur les bénéfices découlant de l'utilisation de pathogènes, dans le respect des lois nationales applicables.

23. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer les capacités et la coopération en matière de fabrication locale et régionale de produits de santé ainsi que les réseaux durables de recherche et développement à l'échelle mondiale et régionale pour faciliter l'accès aux vaccins, traitements et produits de diagnostic dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement, et nous soulignons l'importance des partenariats public-privé, des transferts de technologies et du partage de connaissances selon des modalités volontaires mutuellement agréées. Nous soutenons le centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARN messager ouvert par l'OMS et toutes ses antennes connexes dans le monde entier, avec pour objectif de partager les technologies et les savoir-faire techniques selon des modalités volontaires mutuellement agréées. Nous accueillons avec satisfaction la recherche et la production conjointes de vaccins, notamment le renforcement de la coopération entre les pays en développement. Nous reconnaissons l'importance de normes techniques et de méthodes de vérification communes dans le cadre du Règlement sanitaire international de 2005 pour faciliter la continuité des déplacements internationaux, l'interopérabilité et la validité des solutions numériques comme analogiques, notamment les certificats de vaccination. Nous soutenons la poursuite du dialogue et de la coopération internationaux pour établir des réseaux sanitaires numériques mondiaux fiables dans le cadre de notre action visant à renforcer la prévention et la riposte face aux pandémies futures, dont le développement devrait s'appuyer sur la réussite des normes existantes et des certificats numériques de vaccination contre la COVID-19.

24. La pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation de l'écosystème et de l'économie numériques. Nous reconnaissons l'importance que revêt la transition numérique pour atteindre les ODD. Nous sommes conscients du fait qu'une connectivité numérique abordable et de bonne qualité est essentielle à l'inclusion et à la transformation numériques et qu'un environnement numérique résilient et sûr est nécessaire pour accroître la confiance dans l'économie numérique. Nous reconnaissons l'importance des mesures visant à créer une économie numérique bénéfique, solidaire, ouverte, juste et non discriminante qui favorise la mise en œuvre des nouvelles technologies, permette aux entreprises et aux entrepreneurs de prospérer et protège et autonomise les consommateurs, tout en traitant les enjeux liés aux fractures numériques, au respect de la vie privée, à la protection des données, aux droits de propriété intellectuelle et à la sécurité numérique. Nous soulignons qu'il est important de contrer les campagnes de désinformation, les cybermenaces ainsi que les exactions commises en ligne, et de garantir la sûreté des infrastructures numériques. Nous restons déterminés à permettre la libre circulation des données en toute confiance et à promouvoir les flux de données transfrontaliers. Nous œuvrerons pour une transition numérique durable, n'excluant personne, tournée vers les besoins humains et favorisant les capacités de chacun. En outre, nous réaffirmons le rôle que jouent les données pour le développement, la croissance économique et le bien-être social.

25. Nous encourageons la coopération internationale visant à renforcer l'aptitude à se servir des outils numériques et les compétences connexes pour pouvoir bénéficier des effets positifs de la transition numérique, en particulier pour les femmes, les filles et les populations vulnérables, et à soutenir les efforts déployés dans ce domaine. Nous notons la demande croissante en main-d'œuvre capable d'utiliser les technologies émergentes et les besoins correspondants en matière de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnels pour répondre à cette demande. Nous nous attachons également à accroître la connectabilité en accélérant la mise en place d'infrastructures sûres et très performantes, et à



fournir des ressources et du matériel plus accessibles et plus abordables tout en améliorant l'aptitude à se servir des outils numériques des apprenants, des enseignants, des chefs d'établissements scolaires et des autres professionnels de l'éducation afin de garantir l'accès universel à l'éducation, de hâter la reprise de l'apprentissage et de favoriser la formation tout au long de la vie.

26. D'après nos conclusions, les technologies numériques deviennent essentielles pour la relance et l'autonomisation dans de nombreux secteurs, notamment pour rendre les systèmes alimentaires et l'agriculture résilients et durables, pour créer des emplois décents et durables et favoriser le développement des capacités humaines, pour promouvoir un commerce, une industrialisation et des investissements solidaires, pour accroître la productivité et pour rendre le potentiel de l'économie future ouvert à tous et en particulier aux micro, petites et moyennes entreprises et aux jeunes entreprises. Il est essentiel de s'assurer que personne ne soit exclu des efforts que nous déployons pour mener à bien la transition numérique de notre société, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés et notamment les jeunes, les femmes, les entreprises, les institutions de contrôle, les parlements, les scientifiques et les travailleurs.

27. Nous soutenons la poursuite de la mise en œuvre de la Feuille de route du G20 pour améliorer les paiements transfrontaliers, notamment la publication future des estimations initiales concernant les indicateurs clé de performance ainsi que le rapport d'étape 2022 qui définit les priorités de l'action à venir. Nous encourageons les banques centrales, les autres autorités publiques et les entreprises du secteur des paiements à continuer de travailler en collaboration sur ces initiatives importantes visant à améliorer les paiements transfrontaliers. Nous saluons le rapport du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPMI) de la Banque des règlements internationaux (BRI) relatif à la création d'interconnexions entre les systèmes de paiement et au rôle des interfaces de programmation d'applications qui a été présenté, en collaboration avec le CPMI et le Pôle d'innovation de la BRI (BISIH), par la présidence indonésienne du G20 dans le cadre d'un atelier conjoint sur le thème des paiements et de l'interopérabilité transfrontaliers lors du Festival Ekonomi Keuangan Digital Indonesia (FEKDI) 2022. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport conjoint de la BRI, du CPMI, du BISIH, du FMI et de la Banque mondiale sur les possibilités pour accéder aux monnaies numériques des banques centrales et assurer leur interopérabilité pour les paiements transfrontaliers.

28. Nous approuvons le Cadre du G20 sur l'accès aux services financiers de base visant à tirer profit de la transition numérique pour accroître la productivité et promouvoir une économie durable et solidaire pour les femmes, les jeunes et les micro, petites et moyennes entreprises, également appelé « Cadre de Yogyakarta sur l'accès aux services financiers de base » et qui repose sur le Plan d'action 2020 du G20 portant sur le même thème. Pour mener à bien la transition numérique et la mise en place de financements durables, et pour soutenir le bien-être et l'accès aux services financiers, nous approuvons la nouvelle version des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur la protection financière des consommateurs ainsi que la nouvelle version des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des petites et moyennes entreprises (PME).

29. Pour atteindre notre objectif collectif ambitieux de nous relever ensemble, plus forts, nous nous engageons à prendre des mesures ajustées, planifiées et publiques permettant une reprise durable, en tenant dûment compte des situations spécifiques des pays. Nous sommes déterminés à atténuer les séquelles économiques pour favoriser une croissance forte, durable, équilibrée et solidaire. Nous demeurerons réactifs et flexibles dans nos politiques budgétaires, en restant prêts à nous adapter à l'évolution des circonstances en tant que de besoin. Les mesures temporaires adoptées de manière ciblée pour contribuer à maintenir le pouvoir d'achat des plus vulnérables et amortir les effets de la hausse des prix des matières premières, notamment énergétiques et alimentaires, doivent être bien conçues afin d'éviter d'accentuer des pressions inflationnistes déjà fortes. Nous continuerons à accroître notre coopération en matière macroéconomique, à préserver la stabilité financière et la viabilité budgétaire à long terme, et à nous prémunir contre les risques baissiers et les retombées indésirables. Nos stratégies macro-prudentielles doivent demeurer vigilantes face aux risques systémiques croissants à mesure que les conditions financières se resserrent. Reconnaisant que de nombreuses monnaies ont connu cette année des évolutions importantes et une volatilité croissante, nous réaffirmons les engagements pris en avril 2021 par nos ministres des Finances et les gouverneurs de nos banques centrales concernant les taux de change. Nous réaffirmons également la nécessité d'une coopération au niveau mondial et nous remercions la présidence indonésienne pour ses efforts visant à conserver un système multilatéral efficace dans le cadre du G20.

30. Les banques centrales des pays du G20 sont fermement attachées au maintien de la stabilité des prix, conformément à leurs mandats respectifs. À cette fin, elles suivent avec attention les effets des prix à la hausse sur les anticipations inflationnistes et continueront à doser de manière appropriée le resserrement des politiques monétaires en s'appuyant sur les données pertinentes, en communiquant clairement et en veillant à bien ancrer les anticipations inflationnistes, tout en préservant la reprise et en limitant les retombées transfrontalières. L'indépendance des banques centrales est essentielle pour atteindre ces objectifs et asseoir la crédibilité des politiques monétaires.

31. Nous sommes résolus à mettre rapidement en œuvre les dispositions du paquet fiscal international de l'OCDE et du G20 reposant sur deux piliers. Nous saluons les progrès accomplis sur le pilier 1. Nous saluons aussi les progrès accomplis sur les règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition du pilier 2, qui vont dans le sens d'une approche commune pour une mise en œuvre cohérente au niveau mondial, et nous attendons avec intérêt la finalisation du cadre de mise en œuvre des règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition. Nous demandons au cadre inclusif de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de finaliser le pilier 1, y compris les questions pendantes, en signant la convention multilatérale au cours du premier semestre de 2023, et de terminer les négociations relatives à la règle d'assujettissement à l'impôt du pilier 2, afin de permettre l'élaboration d'un instrument multilatéral pour sa mise en œuvre. Nous œuvrerons à renforcer le programme sur la fiscalité et le développement à la lumière du symposium ministériel du G20 de juillet 2022, et nous prenons note de la feuille de route du G20 et de l'OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale. Nous soutenons les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes en matière de transparence fiscale agréées au niveau international, notamment les efforts consentis au niveau régional, et nous saluons la signature en juillet 2022 de la déclaration de Bali de l'Initiative Asie. Nous accueillons favorablement le cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs et les amendements à la Norme commune de déclaration, que nous considérons comme faisant partie intégrante des normes internationales sur l'échange automatique de renseignements. Nous demandons à l'OCDE de finaliser ses travaux sur les mesures de mise en œuvre, en les assortissant d'un calendrier indicatif, et nous invitons le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales à veiller à une large mise en œuvre de ces deux dispositifs par les juridictions concernées, en s'appuyant sur ses procédures d'engagement et de suivi.

32. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer la résilience financière à long terme de l'architecture financière internationale, notamment en promouvant des flux de capitaux durables et en développant les marchés de capitaux en devise locale. Nous accueillons avec satisfaction la version révisée de la vision institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux et nous souhaitons poursuivre les discussions avec les organisations internationales sur la mise en œuvre cohérente des cadres internationaux relatifs à l'emploi des mesures de gestion des flux de capitaux, sans perdre de vue leur objet initial. Nous attendons avec intérêt de nouveaux progrès du FMI pour mettre en place le Cadre politique intégré et nous accueillons favorablement le rapport de la Banque des règlements internationaux (BRI) sur les cadres de stabilité macro-financière. Nous sommes favorables à la poursuite des recherches sur la manière dont les monnaies numériques des banques centrales pourraient être conçues pour faciliter les paiements transfrontaliers, tout en préservant la stabilité et l'intégrité du système monétaire et financier international. Nous saluons l'organisation couronnée de succès du G20 TechSprint en 2022, une initiative menée conjointement avec le pôle d'innovation de la BRI, qui contribue aux discussions sur les solutions les plus pratiques et réalisables pour mettre en œuvre les monnaies numériques des banques centrales. Nous réaffirmons notre détermination à consolider encore le filet de sécurité financière mondial, articulé autour d'un FMI solide, fondé sur les quotes-parts et doté de ressources adéquates. Nous demeurons résolus à réexaminer l'adéquation des quotes-parts et nous poursuivrons le processus de réforme de la gouvernance du FMI dans le cadre de la 16<sup>e</sup> révision générale des quotes-parts, en utilisant notamment comme référence une nouvelle formule de calcul, d'ici au 15 décembre 2023. Nous prenons note de la poursuite des échanges sur les marges au FMI.

33<sup>1</sup>. Nous sommes déterminés à soutenir tous les pays vulnérables pour nous relever ensemble, plus forts. Nous saluons les engagements pris à hauteur de 81,6 milliards de dollars américains par le biais de l'affectation volontaire des droits de tirage spéciaux (DTS) ou de contributions équivalentes, et nous appelons à de nouveaux engagements de tous les pays qui le souhaitent et le peuvent afin d'atteindre

---

<sup>1</sup> En notant qu'un des membres ne partage pas la position sur la dette figurant au paragraphe 33, et a souligné l'importance du traitement de la dette par les créanciers multilatéraux comme les BMD.

l'objectif global total de 100 milliards de dollars de contributions volontaires pour les pays qui en ont le plus besoin. Nous saluons la mise en place du Fonds pour la résilience et la durabilité pour aider les pays à faible revenu, les petits États et les pays à revenu intermédiaire vulnérables éligibles à faire face aux difficultés structurelles à plus long terme porteuses de risques macroéconomiques, notamment celles liées aux pandémies et aux changements climatiques. Nous saluons les contributions volontaires en faveur du Fonds pour la résilience et la durabilité et appelons à de nouveaux engagements et à des contributions à brève échéance destinées à ce fonds ainsi qu'à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, notamment sous forme de dons, afin de constituer un large groupe de contributeurs à même de répondre aux besoins de financement. Nous sommes ouverts à l'examen d'options viables permettant aux pays d'affecter volontairement les DTS via les BMD, en respectant les cadres juridiques nationaux ainsi que la nécessité de préserver le rôle d'actifs de réserve des DTS. Nous étudierons les moyens, notamment les mesures d'optimisation du bilan et d'autres possibilités, pour que les BMD accroissent autant que possible leurs leviers d'action en matière de développement. Nous saluons les premières discussions et demandons instamment aux BMD de poursuivre leur examen des différentes options visant à mettre en œuvre au sein de leurs dispositifs de gestion les recommandations de l'Évaluation indépendante du G20 des cadres d'adéquation des fonds propres des BMD, ainsi que de présenter un bilan au printemps 2023. Cela contribuera à l'élaboration en cours d'une feuille de route sur la mise en œuvre des recommandations, tout en préservant la viabilité financière à long terme des BMD, la solidité de leurs taux de crédit et leur position de créanciers privilégiés. Nous prenons note du rapport final de l'évaluation de l'actionnariat de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) de 2020 et nous attendons avec intérêt l'évaluation de l'actionnariat qui sera menée en 2025. En ce moment complexe, nous réaffirmons notre engagement d'intensifier nos efforts pour mettre en œuvre le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette, de manière prévisible, rapide, ordonnée et concertée. Nous saluons les progrès accomplis à cet égard, notamment les garanties financières fournies à la Zambie. Nous accueillons avec satisfaction la conclusion du traitement de la dette du Tchad et encourageons une conclusion rapide du traitement de la dette de la Zambie d'ici au début de 2023. Nous encourageons aussi la conclusion du traitement de la dette de l'Éthiopie dans le cadre d'un programme soutenu par le FMI. Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la situation de la dette dans certains pays à revenu intermédiaire vulnérables. Une concertation multilatérale associant tous les bailleurs bilatéraux publics et privés pour agir rapidement afin de répondre aux demandes de traitement de la dette pourrait permettre de remédier à cette situation. Nous soulignons la nécessité pour les bailleurs privés et les autres bailleurs publics bilatéraux de s'engager à proposer un traitement de la dette selon des modalités au moins aussi avantageuses, conformément au principe de comparabilité de traitement, pour garantir une répartition équitable des efforts. Nous réaffirmons qu'il est important que tous les acteurs, y compris les bailleurs privés, unissent leurs forces pour continuer à œuvrer en faveur d'une plus grande transparence de la dette. Nous saluons les efforts des prêteurs du secteur privé qui ont déjà fourni des données à la plateforme de collecte des données mise au point conjointement par l'Institute of International Finance et l'OCDE, et nous continuons d'encourager les autres acteurs à fournir des données sur une base volontaire.

34. Confrontés à des perspectives mondiales difficiles sur le plan économique et financier, nous soulignons la nécessité de renforcer la résilience du système financier international et nous demandons au Conseil de stabilité financière (CSF) et au FMI de poursuivre leurs efforts de suivi. Nous nous engageons à soutenir la stabilité financière internationale, notamment en poursuivant la coordination de nos mesures stratégiques et l'application des normes internationales. Nous accueillons avec satisfaction le rapport final du CSF sur les stratégies de sortie de crise du secteur financier et les séquelles économiques de la COVID-19, ainsi que ses conclusions relatives aux questions de stabilité financière d'ici la fin de l'année 2022. Nous soutenons fermement les mesures internationales visant à accroître la résilience, notamment face aux retombées transfrontalières, y compris en remédiant d'un point de vue systémique aux vulnérabilités structurelles de l'intermédiation financière non bancaire qui ont été recensées. À cet effet, nous accueillons favorablement le rapport d'étape sur l'intermédiation financière non bancaire du CSF et ses propositions de mesures pour faire face aux risques systémiques dans ce domaine, notamment s'agissant des fonds ouverts. Nous accueillons favorablement le rapport sur l'évaluation des pratiques en matière de couverture présenté par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le comité sur les paiements et les infrastructures de marché de la BRI et l'organisation internationale des commissions de valeurs. Nous soutenons la poursuite de la mise en œuvre de la Feuille de route révisée du CSF destinée à répondre aux risques financiers liés aux changements climatiques, qui complète la Feuille de route du G20 en matière de financements durables. Des données cohérentes au niveau international sont nécessaires pour répondre efficacement à ces risques financiers. Nous attendons avec intérêt la finalisation des normes en préparation au sein du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité qui visent à ce

que les déclarations de situation financière liées aux changements climatiques soient plus cohérentes, comparables et fiables au niveau international, ainsi que ses travaux portant sur d'autres sujets que les questions climatiques. Nous saluons les efforts déployés pour parvenir à l'interopérabilité des régimes de publication des informations. Nous accueillons avec satisfaction le rapport d'étape du CSF relatif à la promotion de déclarations de situation financière liées au climat cohérentes et comparables au niveau international, ainsi que son rapport final relatif aux approches prudentielles et réglementaires des risques liés aux changements climatiques. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du CSF et du Network for Greening the Financial System relatif à l'analyse des scénarios climatiques par les juridictions.

35. Nous saluons les travaux en cours du CSF et des enceintes normatives internationales visant à garantir que l'écosystème des crypto-actifs, y compris les crypto-monnaies dites « stables », fasse l'objet d'une solide régulation et d'une surveillance, d'un suivi et d'un contrôle étroits pour réduire les possibles risques pour la stabilité financière. Nous saluons l'approche proposée par le CSF qui vise à établir un cadre international complet pour réglementer les activités en matière de crypto-actifs reposant sur le principe « même activité, même risque, même régulation ». Nous accueillons favorablement le rapport consultatif du CSF relatif à l'évaluation de ses recommandations de haut niveau sur la régulation, la surveillance et le contrôle des dispositifs en matière de crypto-monnaies mondiales stables. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport consultatif du CSF sur la promotion d'approches cohérentes en matière de régulation et de surveillance des activités et marchés de crypto-actifs au niveau international. Il est essentiel de sensibiliser le public aux risques, de renforcer les résultats en matière de régulation et de soutenir des règles du jeu équitables, tout en tirant parti des avantages de l'innovation. Nous saluons les recommandations finales du comité sur les paiements et les infrastructures de marché de la BRI et de l'organisation internationale des commissions de valeurs, qui confirment que les principes pour les infrastructures des marchés financiers s'appliquent de manière systématique aux dispositifs des crypto-monnaies stables. Nous accueillons favorablement le rapport consultatif du CSF relatif à une plus grande convergence en matière de signalement des incidents informatiques, et nous attendons avec intérêt son rapport final. Nous nous réjouissons des résultats de la deuxième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données (DGI-2) et nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour traiter les autres difficultés identifiées. Nous saluons le plan de travail sur la nouvelle Initiative contre les lacunes en matière de données (DGI) préparé par le FMI, le CSF et le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières en collaboration avec les États membres participants. Nous demandons au FMI, au CSF et au Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières d'engager des travaux pour combler ces lacunes en matière de données et de rendre compte au deuxième semestre 2023 des progrès accomplis, en notant que les objectifs sont ambitieux et qu'il conviendra, pour parvenir à des résultats, de prendre en compte les capacités nationales en matière de statistiques, ainsi que les priorités et les situations des pays, tout en évitant les doublons au niveau international. Nous nous réjouissons des progrès accomplis en matière d'évaluation des principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE, notamment la publication du deuxième rapport et la consultation publique en cours, et nous attendons avec intérêt de nouveaux points d'étape sur cette évaluation.

36. Nous réaffirmons qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, libre, juste, ouvert, solidaire, équitable, durable et transparent, articulé autour de l'OMC, est essentiel pour progresser dans la réalisation de nos objectifs communs de croissance solidaire, d'innovation, de création d'emplois et de développement durable dans un monde ouvert et interconnecté, ainsi que pour soutenir la résilience et la reprise de l'économie mondiale, éprouvée par la COVID-19 et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Nous pensons tous que réformer l'OMC est essentiel pour renforcer la confiance dans le système commercial multilatéral. Nous continuerons à garantir des règles du jeu et une concurrence équitables pour promouvoir un environnement propice au commerce et à l'investissement pour tous. Nous notons l'importance de la contribution du système commercial multilatéral à la réalisation du Programme 2030 des Nations Unies et des ODD. Saluant la conclusion réussie de la 12<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'OMC, nous sommes résolus à mettre à profit cet élan pour accomplir encore des progrès en engageant des discussions actives, constructives, pragmatiques et ciblées sur la réforme de l'OMC pour améliorer toutes ses fonctions, y compris la réforme de son mécanisme de règlement des différends, d'ici à sa 13<sup>e</sup> conférence ministérielle.

37. Nous sommes déterminés à renforcer la coopération internationale en matière de commerce et d'investissement pour remédier aux difficultés des chaînes d'approvisionnement et éviter la désorganisation du commerce. Nous sommes convaincus que les stratégies en matière de commerce et de climat/d'environnement, devraient se renforcer mutuellement en se conformant aux règles de l'OMC et

contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous reconnaissons aussi la nécessité d'une coopération internationale ouverte à tous en matière de commerce numérique. Nous reconnaissons la nécessité de promouvoir la création de valeur ajoutée en réalisant des investissements durables et solidaires dans des secteurs hautement productifs tels que la fabrication en aval, le commerce numérique et les services, ainsi que de renforcer les liens entre les investisseurs étrangers et les entreprises locales, notamment les micro, petites et moyennes entreprises. Nous prenons note de l'initiative prise par la présidence indonésienne de tenir des discussions sur la cohérence des stratégies en matière de commerce, d'investissement et d'industrie, et de continuer à traiter des questions liées à l'industrie dans l'ensemble des travaux du G20, en tant que de besoin.

38. Nous reconnaissons qu'il importe de redynamiser les investissements dans les infrastructures de manière durable, solidaire, accessible et à un coût abordable. Nous approuvons le Cadre du G20 et du Centre mondial pour les infrastructures sur la meilleure façon d'utiliser la participation du secteur privé pour renforcer les investissements dans les infrastructures durables, cadre volontaire et non contraignant qui tiendra compte des situations nationales et viendra compléter les investissements provenant d'autres sources, notamment les investissements publics et les financements des BMD. Nous prenons note du Document final du Dialogue du G20 entre investisseurs dans les infrastructures. Pour améliorer l'intégration sociale et traiter les disparités infranationales, nous approuvons le Guide pratique du G20 et de l'OCDE sur la mobilisation de ressources financières et de financements pour des investissements dans des infrastructures de qualité et inclusives dans les régions et les villes, élaboré avec le soutien de la Banque asiatique de développement. Nous prenons note des Conclusions provisoires sur les approches favorisant l'égalité femmes-hommes dans la participation privée aux infrastructures pour promouvoir les questions d'égalité hommes-femmes durant tout le cycle de vie des projets d'infrastructure et nous attendons avec intérêt le rapport final. Nous approuvons l'outil InfraTracker 2.0, qui permettra aux secteurs public et privé de réaliser des investissements vecteurs de transformation dans les infrastructures après la pandémie de COVID-19, en donnant un aperçu des stratégies et des plans d'infrastructure à long terme. Pour réduire la fracture numérique, nous approuvons le Recueil de cas pratiques sur le financement des infrastructures numériques : enjeux, pratiques et innovations. Nous approuvons les Indicateurs sur les investissements dans des infrastructures de qualité et la note d'orientation correspondante, élaborés pour le G20, qui sont volontaires et non contraignants et tiennent compte des situations nationales, et nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur la façon dont ces indicateurs pourront être utilisés. Nous saluons les progrès réalisés afin de concevoir un nouveau modèle de gouvernance pour le Centre mondial pour les infrastructures et nous demandons la finalisation des principes guidant ce processus dans les meilleurs délais.

39. Le renforcement de l'automatisation et des technologies numériques redessine le monde du travail, ce qui offre des possibilités tout en créant des difficultés. De plus, la pandémie de COVID-19 aggrave les inégalités existantes dans de nombreux pays et continue de toucher de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés, les personnes en situation de handicap et les travailleurs migrants. Nous soulignons que l'atténuation des effets néfastes des évolutions actuelles sur le marché du travail et la réduction des inégalités, tout en mettant à profit les possibilités offertes par l'automatisation et les technologies numériques, et en promouvant l'égalité femmes-hommes, demeurent nos priorités absolues. Nous restons déterminés à promouvoir le travail décent et à éliminer le travail des enfants et le travail forcé.

40. Nous réaffirmons notre engagement de soutenir la pleine prise en compte des migrants, notamment des travailleurs migrants et des réfugiés, dans nos efforts de relance, dans un esprit de coopération internationale et conformément aux mesures, législations et situations nationales, en veillant au plein respect de leurs droits de l'Homme et de leurs libertés fondamentales indépendamment de leur statut migratoire. Nous reconnaissons également la nécessité de prévenir les flux migratoires irréguliers et le trafic illicite de migrants, dans le cadre d'une approche globale au service de migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en répondant aux besoins humanitaires et en traitant les causes profondes des déplacements de personnes. Nous soutenons le renforcement de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Nous poursuivrons notre dialogue sur les migrations et les déplacements forcés lors des prochaines présidences.

41. Nous demeurons attachés à une approche axée sur l'humain, solidaire, juste et durable menant à davantage de justice sociale, de travail décent et de protection sociale pour tous. Nous continuerons à œuvrer en faveur de l'intégration des personnes handicapées, des femmes et des jeunes dans l'ensemble des secteurs et à tous les niveaux pour parvenir à un marché du travail inclusif. Nous sommes déterminés

à promouvoir le développement durable des compétences humaines, des marchés du travail et de la productivité, notamment grâce à l'éducation et à la formation professionnelle à l'échelle locale, à créer davantage d'emplois au moyen de l'entrepreneuriat, à dynamiser les micro, petites et moyennes entreprises, et à intensifier nos efforts visant à renforcer et à adapter la protection de tous au travail, y compris dans le secteur informel. Nous accroîtrons autant que possible notre action en matière de développement des compétences pour répondre efficacement aux besoins du marché du travail, en associant les partenaires sociaux. Nous progresserons plus rapidement pour atteindre l'objectif d'Antalya pour la jeunesse, ainsi que la protection sociale universelle pour tous d'ici à 2030.

42. Nous sommes vivement préoccupés par les difficultés importantes soulevées par les crises multiformes, notamment la pandémie de COVID-19, ainsi que le manque de marge de manœuvre budgétaire et l'inégalité d'accès aux financements et aux technologies, pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba dans les délais prévus. Nous jouerons un rôle moteur en prenant des mesures collectives pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030), accélérer la réalisation des ODD d'ici à 2030 et traiter les difficultés en matière de développement, en donnant une nouvelle impulsion à un multilatéralisme plus solidaire et à une réforme du système multilatéral pour mettre en l'Agenda 2030.

43. À cet effet, nous consoliderons une relance solidaire et durable et bâtirons une solide résilience dans tous les pays en développement, notamment les PEID du Pacifique et des Caraïbes et les PMA, en prenant des mesures ambitieuses et concrètes. Nous réaffirmons également notre soutien constant à l'Afrique, notamment dans le cadre du Pacte avec l'Afrique du G20 et de l'Initiative du G20 de soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les PMA. Nous concentrerons nos efforts sur les micro, petites et moyennes entreprises, la capacité d'adaptation de la protection sociale, l'économie verte et l'économie bleue. Nous reconnaissons l'importance des partenariats pour promouvoir une coopération technologique mutuellement bénéfique et échanger des bonnes pratiques, ainsi que la nécessité d'investir dans des infrastructures inclusives et de qualité pour conforter la relance et la résilience. Nous soulignons la nécessité de combler les besoins en financement pour mettre en œuvre l'Agenda2030, en renforçant les mécanismes de financement innovant, notamment le financement mixte, tout en notant l'importance de la transparence et de la responsabilité mutuelle. Nous prenons note d'initiatives comme la Coalition pour des infrastructures résistantes face aux catastrophes naturelles et l'Alliance mondiale pour le financement mixte, et nous accueillons avec satisfaction la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Nous espérons que le sommet sur les ODD en 2023 sera couronné de succès.

44. L'accès à l'éducation est un droit de l'Homme et un outil essentiel pour une reprise économique solidaire et durable. Nous saluons les résultats du sommet sur la réforme de l'éducation. Nous œuvrerons de manière solidaire, tout particulièrement avec les pays en développement, pour rebâtir des systèmes éducatifs plus résilients, reposant sur les nouvelles technologies, accessibles et efficaces. Nous donnerons aux acteurs concernés au sein des pays du G20 et dans les autres pays les moyens de lever les obstacles à l'éducation, d'améliorer les cadres de l'enseignement et de l'apprentissage, et d'appuyer les transformations à tous les niveaux en matière éducative, en mettant l'accent sur les femmes et les filles. Nous soulignons également combien le bien-être des apprenants est important pour les préparer à intégrer le monde du travail et à participer véritablement et contribuer à une société plus équitable, plus solidaire et plus durable. Nous réaffirmons l'importance de « l'Éducation pour un développement durable » et notre engagement en faveur de l'ODD 4 pour veiller à une éducation et à une formation inclusives et équitables. Nous sommes déterminés à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux dans le contexte de l'évolution du monde du travail et nous encourageons les partenariats dans ce domaine.

45. Nous sommes conscients de l'importance de la recherche et de l'innovation en matière d'utilisation durable des ressources dans différents secteurs, notamment dans le contexte des crises sanitaire, climatique, alimentaire et énergétique. Nous nous félicitons de la collaboration en matière de recherche et d'innovation pour la conservation de la biodiversité et de son utilisation en appui au développement durable, notamment l'économie verte et l'économie bleue. Nous soutenons des collaborations ouvertes à tous pour approfondir encore la recherche et l'innovation, ainsi que pour promouvoir la mobilité internationale des chercheurs.

46. Constatant que les femmes et les filles continuent d'être touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et d'autres crises, nous réaffirmons notre détermination à placer l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes au cœur de nos efforts visant à une reprise solidaire et à un développement durable. Nous nous engageons à mettre en œuvre la feuille de route du

G20 visant à atteindre et à dépasser l'objectif de Brisbane, à encourager l'accès aux services financiers de base et aux technologies numériques, et notamment à remédier à la répartition inégale entre les travaux de soin et domestiques rémunérés et non rémunérés, en mettant l'accent sur la résorption de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Nous nous engageons à éliminer les violences sexistes, à améliorer les services sociaux, les services de soin, de santé et en matière d'éducation, et à surmonter les stéréotypes sexuels. Nous continuerons à promouvoir l'égalité d'accès des femmes et des filles à une éducation inclusive de qualité, notamment leur participation aux enseignements en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), l'entrepreneuriat des femmes dans les micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que l'accès des femmes et des filles à des postes de direction. Nous encouragerons une bonne qualité de vie pour les femmes vivant en zone rurale et pour les femmes handicapées. Nous saluons les travaux de l'Alliance EMPOWER et ses échanges avec le G20, et nous soutenons l'organisation à venir d'une conférence ministérielle du G20 sur l'autonomisation des femmes.

47. Nous réaffirmons le rôle important du tourisme pour la reprise mondiale, ainsi que de l'approche locale pour rebâtir un secteur du tourisme plus axé sur l'humain, plus solidaire, plus durable et plus résilient. Nous sommes conscients qu'il est essentiel de renforcer la sécurité de la mobilité et des connexions internationales ainsi que les voyages sans discontinuité après la pandémie de COVID pour permettre la reprise dans le secteur du tourisme. Nous sommes également convaincus que l'économie de la création, qui comprend l'économie reposant sur le savoir, la créativité humaine et les droits de propriété intellectuelle, contribue à renforcer la résilience des communautés locales et des micro, petites et moyennes entreprises en matière de tourisme, grâce au développement du capital humain, à la transformation numérique, à l'innovation, aux partenariats public-privé, à la préservation durable des patrimoines naturel et culturel et aux financements innovants, tout en conservant leur valeur commerciale et culturelle.

48. Nous réaffirmons le rôle de la culture en tant que moteur et levier du développement durable et sa valeur intrinsèque, indépendamment de ses avantages économiques et sociaux. Nous sommes déterminés à élaborer des mesures qui mettent à profit la diversité culturelle pour garantir une vie durable et promeuvent un écosystème inclusif et équitable à tous les niveaux valorisant la contribution de tous ceux qui travaillent dans le secteur de la culture, des arts et du patrimoine. Nous respecterons, protégerons et préserverons le patrimoine culturel de nos peuples, notamment les communautés locales et les peuples autochtones, en tant que de besoin. Nous soutenons les incitations publiques et les investissements durables du secteur privé pour consolider l'économie culturelle. Nous protégerons le patrimoine culturel, lutterons contre le trafic illicite de biens culturels et promouvoir la restitution de ces derniers à leurs propriétaires légitimes/aux pays d'origine, conformément aux conventions de l'UNESCO et aux lois nationales pertinentes.

49. Nous continuerons à montrer l'exemple en matière de lutte contre la corruption en renforçant et en mettant en œuvre nos obligations et engagements, notamment par des instruments juridiquement contraignants, tout en renouvelant notre engagement en faveur d'une tolérance zéro dans ce domaine. Nous soulignons combien la transparence et la redevabilité sont importantes tant dans le secteur public que privé, et constituent une partie essentielle des efforts collectifs de relance. Nous soulignons le rôle important du contrôle comme de la participation active du public et de l'éducation en matière de lutte contre la corruption pour prévenir et combattre toute forme de corruption. Nous rappelons nos engagements dans ce domaine et appelons tous les pays à faire de la corruption, notamment la corruption d'agents publics étrangers, une infraction pénale, et à prévenir, combattre et détecter de manière efficace les actes de corruption, ainsi qu'à mener des enquêtes, engager des poursuites et imposer des sanctions s'agissant de ces actes. Nous continuerons à œuvrer pour renforcer la coopération et les cadres juridiques internationaux afin de combattre la délinquance économique, en particulier la corruption liée à la criminalité organisée et le blanchiment de capitaux, notamment en recourant, de manière volontaire, aux initiatives et réseaux existants comme le réseau GlobE et le Réseau des experts du G20 sur le refus d'entrée. Nous partagerons des informations sur les mesures que nous avons prises pour conférer à la corruption internationale le caractère d'infraction pénale et appliquer la législation en matière de corruption internationale conformément à l'article 16 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et nous espérons une participation plus large à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le cas échéant. Nous réaffirmons notre détermination à refuser de servir de refuge aux auteurs d'actes de corruption et à leurs actifs, conformément aux législations nationales. Nous reconnaissons également qu'il est essentiel d'atténuer les risques de corruption dans tous les secteurs. Nous continuerons de renforcer notre dialogue avec les parties prenantes telles que les universités, la société civile, les médias et le

secteur privé, et nous encouragerons leur participation active, notamment pour forger une culture de l'intégrité.

50. Nous sommes conscients du fait que la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour combattre collectivement le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. Nous réaffirmons notre engagement d'obtenir des résultats s'agissant des priorités stratégiques du Groupe d'action financière (GAFI) et des organismes régionaux de type GAFI (ORTG), pour conduire l'action mondiale en réponse à ces menaces. Nous saluons l'initiative prise par le GAFI de promouvoir la mise en œuvre de normes internationales sur les actifs virtuels, en particulier la « règle d'acheminement » et la transparence de la propriété effective, et nous reconnaissons le rôle de ces normes dans la lutte contre la corruption systémique et la criminalité environnementale, qui ont des conséquences graves pour les économies et les sociétés. Nous soutenons les travaux actuels du GAFI pour intensifier les efforts déployés au niveau international pour saisir les produits d'activités criminelles et restituer les fonds aux victimes et aux États, dans le respect des cadres nationaux. Nous encourageons tous les membres du G20 à renforcer leur collaboration pour adopter et mettre en œuvre de manière efficace les normes du GAFI.

51. Nous saluons les efforts déployés par la présidence indonésienne pour compiler un grand nombre de propositions nationales et de collaborations internationales entre membres du G20, pays invités et organisations régionales et internationales, présentées à l'annexe intitulée « Action du G20 pour une reprise forte et solidaire ». Nous appelons à la poursuite d'actions concrètes pour donner une impulsion plus forte aux efforts de la communauté internationale pour nous relever ensemble, plus forts, et pour en accroître la portée.

52. Nous saluons les résultats des différents groupes de travail et réunions ministérielles du G20. Nous remercions l'Indonésie pour sa présidence, pour son accueil réussi du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du G20 de Bali et pour sa contribution au processus du G20. Nous nous réjouissons de nous réunir à nouveau en Inde en 2023, au Brésil en 2024 et en Afrique du Sud en 2025.

Nous remercions les organisations internationales telles que l'organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, le Groupe de la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, la Banque asiatique de développement, l'Institut de recherche économique pour l'ASEAN et l'Asie orientale (ERIA), la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), la Banque européenne d'investissement, le Global Green Growth Institute, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Agence internationale de l'énergie, le Forum international de l'énergie, le Fonds international de développement agricole, l'OIT, l'IRENA, la FAO, le CSF, l'alliance Gavi, le Fonds mondial, l'AIEA, la Banque islamique de développement, l'UIT, le Medicines Patent Pool, Énergie durable pour tous, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Forum économique mondial, le PAM, l'OMS, l'OMC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la CNUCED, le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, le PNUD, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations Unies, l'UNESCO, la CCNUCC, l'initiative Global Pulse des Nations Unies, ONU-Habitat, l'UNICEF, l'ONUDI, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ONU Femmes, l'Organisation mondiale du tourisme et les groupes d'engagement du G20 (W20, L20, T20, S20, Y20, SAI20, P20, C20, B20, U20) pour leurs précieuses contributions et recommandations stratégiques.



## **Annexes**

### A. Documents finaux des réunions ministérielles et des groupes de travail

1. Communiqué de la première réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales du G20 (Jakarta, 17-18 février 2022)
2. Conclusions de la présidence de la première réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales du G20 (Washington, 20 avril 2022)
3. Conclusions de la présidence de la réunion des scientifiques de haut niveau dans le domaine de l'agriculture (Bali, 5-7 juillet 2022)
4. Conclusions de la présidence de la troisième réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales du G20 (Bali, 15-16 juillet 2022)
5. Conclusions de la présidence de la conférence ministérielle sur l'autonomisation des femmes (Bali, 24-25 août 2022)
6. Conclusions de la présidence de la réunion conjointe des ministres de l'Environnement et du Climat du G20 (31 août 2022)
  - a. Annexe 1 : Partenariat du G20 sur les actions axées sur les océans pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter
  - b. Annexe 2 : Études menées par le G20 dans le cadre du groupe de travail sur la durabilité climatique
7. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres de l'Économie numérique (Bali, 1<sup>er</sup> septembre 2022)
  - a. Annexe 1 : Bilan relatif au concept de connectabilité numérique au sens large et à sa compréhension commune
  - b. Annexe 2 : Compilation de mesures et recommandations pour améliorer la participation effective à l'économie numérique des personnes en situation de vulnérabilité
  - c. Annexe 3 : Rapport recensant les éléments clés en matière d'identité numérique
8. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres de l'Éducation du G20 (Bali, 1<sup>er</sup> septembre 2022)
9. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres de la Transition énergétique du G20 (Bali, 2 septembre 2022)
  - a. Pacte de Bali
  - b. Une décennie d'action : Feuille de route de Bali sur les transitions énergétiques
  - c. Bilan en matière d'accès, de technologie et de financement
  - d. Résumé des événements parallèles à la réunion du groupe de travail sur les transitions énergétiques du G20 en 2022
10. Conclusions de la présidence sur le multilatéralisme au service des objectifs de développement durable (Belitung, 8 septembre 2022)
  - a. Feuille de route du G20 pour une reprise et une résilience plus fortes dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petit États insulaires en développement
  - b. Principes du G20 pour davantage de financements mixtes dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petit États insulaires en développement
  - c. Suivi de Bali portant sur le plan d'action du G20 relatif au programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les engagements du G20 en matière de développement
11. La culture au service d'une vie durable : Conclusions de la présidence de la réunion des ministres de la Culture du G20 (Borobudur, 13 septembre 2022)
12. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 (Bali, 13-14 septembre 2022)

- a. Recommandations du G20 pour la croissance durable et la productivité grâce au renforcement des compétences humaines par la promotion de la formation professionnelle à l'échelle locale
- b. Principes du G20 sur l'adaptation de la protection du travail pour une protection plus efficace et une plus grande résilience de tous les travailleurs
- c. Recommandations relatives à la promotion de l'entrepreneuriat et le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises comme outils de création d'emplois
- d. Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre et le suivi des principes du G20 pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans le marché du travail
- e. Bilan du G20 sur les stratégies en matière de qualifications

13. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres du Commerce, de l'Investissement et de l'Industrie du G20 (Bali, 22-23 septembre 2022)

- a. Principes directeurs non contraignants en appui au système commercial multilatéral pour la réalisation des ODD
- b. Recueil sur la promotion de l'investissement pour le développement durable (Recueil de Bali)

14. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres du Tourisme du G20

- a. Lignes directrices de Bali pour le renforcement des communautés locales et des micro, petites et moyennes entreprises comme vecteurs de transformations du secteur touristique - Une reprise axée sur l'humain

15. Conclusions de la présidence de la réunion des ministres de l'Agriculture du G20 « Équilibrer la production et le commerce de denrées alimentaires pour mettre en œuvre l'initiative Food for all (Bali, 28 septembre 2022)

16. Principes de haut niveau relatifs au renforcement du rôle des contrôles en matière de lutte contre la corruption (29 juillet 2022)

17. Note d'information relative à l'atténuation des risques de corruption dans le secteur des énergies renouvelables (11 novembre 2022)

18. Recueil de bonnes pratiques sur la participation et la sensibilisation du public à la lutte contre la corruption (11 novembre 2022)

19. Recueil de bonnes pratiques en matière de cadres réglementaires et de mesures de surveillance pour permettre aux professions juridiques de limiter les risques de blanchiment de capitaux liés à la corruption (11 novembre 2022)

20. Rapport de redevabilité du groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption (12 novembre 2022)

21. Conclusions de la présidence – Réunion conjointe des ministres des Finances et de l'Agriculture du G20 (Washington, 11 octobre 2022)

22. Conclusions de la présidence – Quatrième réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales du G20 (Washington, 12-13 octobre 2022)

23. Conclusions de la présidence – Réunion des ministres de la Santé du G20 : actions des ministres de la Santé du G20 pour renforcer l'architecture mondiale de santé (Bali, 27-28 octobre 2022)

- a. Recommandations de Lombok relatives à « Une seule santé »
- b. Appel à l'action sur le financement de la réponse à la tuberculose
- c. Appel à l'action sur la résistance aux antimicrobiens

24. Conclusions de la présidence - Réunion conjointe des ministres des Finances et de la Santé du G20 (Bali, 13 novembre 2022)

B. Action du G20 pour une reprise forte et solidaire